

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
12 JANVIER 2021

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	3
Désignation du secrétaire de séance	3
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	3
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2020.....	4
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	4
III. MARCHÉS PUBLICS	
1. Règlement intérieur de la commission d'appel d'offres, de la commission de délégation de service public et de la commission des marchés à procédure adaptée	4
2. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre Réhabilitation et extension du centre aquatique Nauticaa	5
3. Attribution du marché concernant la mission Ordonnancement Pilotage Coordination pour la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa (2020A012).....	7
4. Eglise Saint Martin - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux	7
5. Chevalement du 1 bis - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux	9
6. Attribution du marché concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès -2020A020)	10
IV. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	
7. Liévin, 296, rue Toulouse Lautrec – Changement d'usage	11
8. Avenant n° 1 à la convention-cadre « Action cœur de ville ».....	11
V. ÉNERGIE	
9. Ecomobilité – Aide financière pour l'acquisition de vélo à assistance électrique et de trottinette électrique.....	13
VI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
10. Evolution du périmètre d'intervention de l'Etablissement public foncier du Nord - Pas de Calais - Extension au département de la Somme - Avis du Conseil municipal.....	13
VII. QUESTIONS DIVERSES	
11. Motion sur la fermeture de la trésorerie de Liévin	14

(La séance est ouverte à 18 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous propose de démarrer cette séance du Conseil municipal en date du 12 janvier 2021.

Je vous remercie toutes et tous de votre présence. Cette séance du Conseil municipal sera courte puisqu'il y a peu de délibérations, mais nous avons profité de l'occasion pour faire passer des délibérations qui étaient prêtes à être soumises à votre sagacité. Vous savez que ce Conseil municipal est essentiellement thématique, il va tourner autour du centre Nauticaa, de sa réhabilitation et de son extension, puisque, parmi les délibérations, vous avez le choix de l'architecte qui a été fait à l'unanimité par la commission d'appel d'offres présidée par Monsieur Jean-Luc DEPRES. Nous y reviendrons. À l'issue de ce Conseil municipal, nous le clôturerons, mais pas tout à fait, puisque nous aurons l'occasion de faire venir le cabinet en question pour nous présenter ce qui est sans doute le projet phare de ce mandat municipal.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Comme il se doit, je vais demander à Monsieur Julien NOISETTE d'assurer le secrétariat de cette séance.

Je remercie Julien NOISETTE d'accepter ce secrétariat.

Je voudrais, mes chers collègues, que nous ayons une pensée toute particulière, en ce début de Conseil municipal, pour notre collègue Sahaman BELKADI qui a perdu son frère, Benamar, le 29 décembre dernier. Sahaman, nous t'exprimons au nom du Conseil municipal nos sincères condoléances.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vais également vous donner quelques informations sur le personnel communal.

Charles THIOLLIER, le directeur d'Arc en ciel, s'est paqué le 22 décembre 2020.

Nous avons la douleur de déplorer la disparition le 15 décembre dernier de Jean-Marie LECOQ, que la plupart d'entre vous connaissaient. Il était retraité du service parcs et jardins depuis peu, je crois que cela faisait à peine deux ans qu'il était retraité. C'est un personnage tout à fait connu des Liévoises et des Liévois. Il avait une bonhomie toute naturelle. Il était musicien, il était en particulier le directeur du music-hall jazz de Liévin, société qui était implantée à l'origine à Calonne et qui avait trouvé sa place là où il y a aujourd'hui le conservatoire municipal de musique. Nous exprimons à son épouse et à ses fils, dont l'un d'eux, Cédric, travaille en mairie de Liévin, au CCAS, au portage de repas aux personnes âgées, nos sincères condoléances.

Je voudrais également vous informer des recrutements suivants :

- le 1^{er} décembre dernier, d'Aurélié HUMEZ, référente scolaire ;
- le 4 janvier dernier, de Thibaut QUENTIN, agent polyvalent aux parcs et jardins ;
- le 4 janvier également, d'Anastasia GOBERT, agent polyvalent aux parcs et jardins.

Enfin, je vous informe qu'une personne du CCAS est partie à la retraite au 1^{er} janvier dernier, Madame Christine BERNARD. Elle travaillait à la crèche municipale Simone de Beauvoir. Nous lui souhaitons une excellente retraite que je sais d'ailleurs très occupée.

Mes chers collègues, je voudrais également que nous exprimions nos sincères remerciements à Christelle DELARUYELLE, puisque vous avez sur votre table des petits chocolats. C'est une petite attention, Madame DELARUYELLE, qui nous fait grandement plaisir. Merci à vous. C'est toujours sympathique de trouver cela sur sa table. Je pense que nous pouvons la remercier collectivement.

Je vais en venir à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2020

M. LE MAIRE.- Y a-t-il, mes chers collègues, des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*).

Je prends note qu'il n'y a pas d'observation. Il est donc validé.

(Le compte rendu du Conseil municipal du 8 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.)

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Ce compte rendu est donc approuvé. Je vous en remercie.

(Le compte rendu est adopté à l'unanimité.)

J'en arrive à l'ordre du jour qui appelle d'abord le point des marchés publics.

Monsieur DEPREZ, je vous laisse la parole.

III. MARCHÉS PUBLICS

1. Règlement intérieur de la commission d'appel d'offres, de la commission de délégation de service public et de la commission des marchés à procédure adaptée

M. DEPREZ.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais d'abord faire un rappel. Sur ce sujet, il y a eu quatre délibérations conformément à la réglementation en vigueur.

- La première délibération, en date du 19 octobre 2018, modifiant le guide des procédures internes sur les seuils de procédures pour les marchés publics de fournitures et de services, les marchés publics de travaux et pour les contrats de concession.
- Puis, trois autres délibérations pour désigner les membres titulaires et suppléants : le 20 mai 2020 pour la commission d'appel d'offres (CAO), le 20 mai 2020 pour la commission des marchés à procédure adaptée (CMPA), le 12 juin 2020 pour la commission de délégation de service public (DSP).

La présente délibération doit être prise à la demande du préfet du Pas-de-Calais qui, dans un courrier adressé à l'ensemble des maires du département, a indiqué que les règles d'organisation et de

fonctionnement des commissions devaient être reprises dans le cadre d'un règlement particulier acté par une délibération.

J'en viens à l'objet de la délibération. Cette délibération concerne le fonctionnement et la compétence de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public qui sont compétentes pour l'attribution des marchés de travaux, de services, de fournitures pour des besoins supérieurs au seuil des procédures formalisées, et de la commission des marchés à procédure adaptée qui valide les rapports d'analyse des offres pour des besoins inférieurs au seuil des procédures formalisées.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, ce règlement définira quatre points :

- La composition et le rôle des commissions.
- La compétence obligatoire des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public.
- Les compétences de la commission des marchés à procédure adaptée.
- Le fonctionnement des commissions d'appel d'offres, de délégation de service public et des marchés à procédure adaptée.

Pour conclure, la Ville de Liévin a décidé de mettre ce règlement particulier des commissions en annexe 6 de son guide interne des procédures dont je rappelle qu'il a été rédigé par le chef de la commande publique, en précisant – j'ouvre une parenthèse – qu'il a reçu une mention spéciale de la Chambre régionale des comptes sur la très bonne gestion et la qualité des documents produits.

Vous avez tout le détail derrière. Si vous voulez, je peux vous le commenter, cela prendra une heure ou deux.

M. LE MAIRE.- Si vous allez jusqu'à cette présentation exhaustive, cela peut nous conduire très loin. On va dire que l'ensemble du document vous a été donné, je suis persuadé que vous l'avez lu attentivement. Je pense qu'il n'y a pas matière à aller plus loin là-dessus, Monsieur DEPREZ.

Merci, Monsieur DEPREZ.

Je voulais remercier le chef de la commande publique, Laurent DELIERS. Vous avez eu raison de rappeler les félicitations qu'il a reçues de la Chambre régionale des comptes en la matière. Je pense que c'est suffisamment rare pour être souligné. Je le souligne donc, tout comme vous. C'est un fonctionnaire tout à fait remarquable, très assidu, très compétent dans le domaine qui est le sien. Je dois dire que cela nous assure aussi une grande sécurité en la matière.

Je voudrais remercier également Jean-Luc DEPREZ qui a repris cette présidence depuis qu'il a intégré ce Conseil municipal, remercier également l'ensemble des membres de la commission qui font un travail tout à fait remarquable, qui est d'ailleurs assez fastidieux et qui prend beaucoup de temps.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette première délibération. *(Aucune)*.

Je soumetts donc au vote cette première délibération.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions)*.

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour)*.

(La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI va nous présenter le point n° 2.

2. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre Réhabilitation et extension du centre aquatique Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Le 11 octobre 2019, il a été autorisé le lancement de la procédure de passation de concours de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa, l'enveloppe financière des travaux étant estimée à hauteur de 9,2 M€ HT. L'appel à la candidature a été

publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics le 15 décembre 2019. La date limite de la réception des candidatures étant fixée au 16 janvier 2020 à 12 heures. 35 plis sont parvenus – d'où l'intérêt de ce projet – avant la date et heure limites.

La commission composée en jury de concours s'est réunie le 18 juin 2020 afin d'émettre un avis motivé quant au classement des trois équipes retenues au stade des candidatures et fait la proposition au maître d'ouvrage de retenir :

- BLP & associés, Bordeaux.
- Agence d'architecture Deprick et Maniaque, Amiens.
- SARL Christophe Blamm architecte, Paris.

La décision d'admission de ces trois candidats a été arrêtée par Monsieur le Maire le 19 juin 2020. Tous les dossiers et questionnements furent définitivement réceptionnés le 14 décembre 2020. En date du 15 décembre 2020, la commission composée en jury de concours a proposé le classement suivant :

- Premier candidat, agence d'architecture Deprick et Maniaque.
- Deuxième candidat, BLP & associés.
- Troisième candidat, SARL Christophe Blamm.

Monsieur le Maire, en date du 16 décembre 2020, a désigné lauréat du concours l'agence d'architecture Deprick et Maniaque mandataire et les sociétés Ethis ingénierie, BA BAT et Acoustique et Conseil cotraitants.

Aujourd'hui, on vous demande donc d'approuver ce choix et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant pour un montant d'honoraires provisoires de 1 607 201 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 17,47 % du montant estimatif des travaux envisagés à hauteur de 9,2 M€ HT, ainsi que les avenants n'entraînant aucune incidence financière.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Vous avez souligné l'intérêt de ce projet et l'intérêt qu'il a suscité. Nous avons eu 35 dépôts de dossiers au départ ; les trois cabinets qui ont été retenus, Amiens, Bordeaux, Paris, sont des cabinets d'architecture de réputation nationale, en particulier dans le domaine de la réhabilitation et de l'extension de centres nautiques, puisque tous ces cabinets avaient des références extrêmement fortes dans ce domaine. La commission d'appel d'offres, qui a pour objet de faire un choix après analyse de l'ensemble des offres remises, a fait un choix à l'unanimité, ce qui veut dire que le choix était presque d'évidence par la qualité du projet qui a été présenté et qui nous sera présenté dans quelques instants. C'est l'agence d'architecte Deprick et Maniaque d'Amiens qui a été désignée à l'unanimité de la commission d'appel d'offres.

La loi nous oblige à faire passer en Conseil municipal ce choix de la commission d'appel d'offres qui est souveraine dans ce domaine. Je n'ai pas vu beaucoup de conseils municipaux remettre en cause une décision de la commission d'appel d'offres, mais la loi nous oblige à faire passer une délibération.

Mes chers collègues, je sou mets cette délibération à votre réflexion et vos remarques.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je vous remercie.

Je pense que, si ce choix a été fait à l'unanimité par la commission d'appel d'offres, il est bon qu'il soit fait également à l'unanimité par ce Conseil municipal. Je félicite une fois de plus l'agence d'architecture Deprick et Maniaque qui est lauréate de ce concours. Bravo à eux.

Y a-t-il des oppositions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour la délibération suivante.

3. Attribution du marché concernant la mission Ordonnancement Pilotage Coordination pour la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa (2020A012)

M. JACKOWSKI.- Dans le cadre de la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa, la Ville de Liévin a engagé une procédure formalisée concernant la mission Ordonnancement Pilotage Coordination. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres.

On vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public concernant la mission Ordonnancement Pilotage Coordination pour la réhabilitation et l'extension de Nauticaa.

L'entreprise retenue est NJC Economie de Biache-Saint-Vaast. Le montant du marché est de 58 894 € HT pour un délai d'exécution de 46 mois.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

M. LE MAIRE.- C'est une mission indispensable lorsqu'on réalise un tel équipement.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je mets au vote cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE, pour la délibération suivante.

4. Eglise Saint Martin - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, avant de proposer cette délibération, je tiens à préciser que nous avons eu raison de décider de la rénovation de cette église Saint Martin, monument historique et incontournable de Liévin, alors que les dégâts ne sont pas irréparables.

Je rappelle cela car j'ai lu récemment dans la presse écrite que cela fait 10 ans que l'église du centre d'Hénin-Beaumont est fermée, malgré les 3 M€ perçus, paraît-il, pour les travaux, sans compter la rénovation de l'intérieur particulièrement dégradé, selon l'article, par des infiltrations d'eau.

Ici à Liévin, nous avons d'abord demandé à des experts de procéder à des études permettant de s'assurer que l'investissement était bien à programmer et utile. En effet, ceux-ci nous ont confirmé que le bois soutenant la toiture est en bon état, sans champignons, que les fissures dans certains murs sont réparables, que les fondations sont encore solides, que les voûtes intérieures attaquées par l'eau sont réparables, que le réseau d'assainissement pour l'écoulement des eaux de pluie est à consolider certes, mais encore bien utilisable, que le clocher tient bon et peut être restauré, que les vitraux peuvent être également réparés et remis en valeur, que l'orgue a été contrôlé par un expert qui a confirmé la qualité exceptionnelle de l'instrument et la possibilité de remise en fonction.

Toutes ces études préalables réalisées permettent d'enclencher le déroulement normal de la procédure et correspondent aux opérations relatives à la réhabilitation de l'église.

Cette délibération propose donc six décisions soumises à votre avis :

- La première est d'approuver le programme de l'opération relative à la réhabilitation de l'église, soit une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, et seulement aux travaux pour l'instant, de 2,7 M€ HT.
- La deuxième est d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse.
- La troisième est de fixer à trois le nombre de candidats admis à concourir et l'indemnité allouée à chaque concurrent, soit 13 500 € HT.
- La quatrième est de fixer l'indemnisation des personnels indépendants participant au jury de concours, soit 431,10 € bruts pour la journée, et bien sûr la moitié s'il y a une demi-journée de réunion. Cette somme est rarement demandée par ces personnalités indépendantes, mais il faut la prévoir.
- La cinquième est d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics de travaux et de recourir à la procédure adaptée.
- La sixième est d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés de travaux à intervenir et tout document qui s'y rapporte, sauf les avenants éventuels.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, ce qui est soumis à votre approbation.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Je voudrais d'ailleurs souligner le bon travail qui a été réalisé par Monsieur Jean-Luc COLLOMB, qui est au service bâtiments de cette collectivité, qui est sous les ordres de Monsieur Julien BOURDON.

Quand vous dites que tous les diagnostics ont été faits, vous avez raison de le souligner, Monsieur LEJEUNE, parce que cela nous préserve bien souvent de mauvaises surprises qui pourraient apparaître ensuite et qui pourraient nous soumettre à des choses qu'on n'aime pas trop, à la nécessité de passer des avenants parce que ceci ou cela n'aurait pas été diagnostiqué. Monsieur COLLOMB a effectivement pris la précaution de faire un diagnostic complet – je dis bien complet – de l'édifice. Comme vous l'avez souligné, Monsieur LEJEUNE, même si je pouvais moi-même parfois en douter, il n'y a pas de dégâts irréversibles. Il était néanmoins temps d'intervenir parce que ce qui n'est pas irréversible peut le devenir avec le temps. Il y a donc nécessité d'intervenir sur cet édifice qui est important dans le patrimoine liévinos et c'est ce qui va être fait. On sentait bien qu'il y avait cette nécessité. Je me souviens en particulier d'une journée où il y a eu une très forte pluie alors qu'il y avait un concert de Gospel et ce concert s'est passé avec quelques gouttes pour ne pas dire davantage. Il était donc nécessaire de se pencher sur la remise en état de cet édifice et c'est ce qui va désormais être fait.

J'ajouterai que, au-delà de l'édifice lui-même, il y a aussi l'orgue. Vous êtes vous-même, Monsieur LEJEUNE, co-président d'une association qui vise à la réhabilitation de cet orgue, qui vise à ce qu'on obtienne du parrainage qui peut être de différentes formes, qui peut venir des entreprises, des fondations, mais aussi des particuliers. Des particuliers liévinos ont déjà apporté leur contribution. Au-delà de la réhabilitation et de la remise en état de l'église Saint Martin, il y aura donc la réhabilitation de l'orgue. Il faudra ensuite trouver un facteur d'orgue.

C'est donc une délibération importante. Je pense que cette église Saint Martin compte pour beaucoup dans le paysage liévinos. Quand on est sur les hauteurs des Grands bureaux, on voit deux clochers, celui de l'hôtel de ville qui est un peu plus haut que celui de l'église Saint Martin – tout cela sans doute pour montrer la supériorité du pouvoir municipal sur le pouvoir religieux – et celui de l'église Saint Martin. Il était nécessaire de se pencher sur cette église. Les abords seront également réhabilités. Je pense que l'on pourra de nouveau être fier de cette église et du patrimoine liévinos.

Voilà, mes chers collègues, l'objet de cette délibération qui est soumise à votre approbation.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je soumetts donc cette délibération au vote.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*La délibération est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

C'est l'unanimité qui est obtenue pour cette église.

Je serai très heureux lorsque ces travaux démarreront sur l'église. J'espère qu'ils seront tout aussi réussis que ceux qui ont été entrepris sur l'hôtel de ville. On sait que cet hôtel de ville fait vraiment la fierté de toute la population liévine et bien au-delà car je sais que de nombreux habitants de communes environnantes sont venus pendant cette période de Noël se faire photographier devant cet hôtel de ville et les illuminations qui ont été posées devant l'hôtel de ville. Monsieur DEPRES, une nouvelle fois, toutes nos félicitations à vous et à vos agents pour cette belle saison d'illumination. Cela nous a tous fait un peu rêver.

Jérôme DARRAS, pour la délibération suivante. C'est là aussi un autre dossier important dans le patrimoine liévin.

5. Chevalement du 1 bis - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux

M. DARRAS.- Le projet de rénovation consiste en la mise en valeur de ce chevalement du 1 bis. Le 1 bis est le chevalement qui est le long de la voie rapide, la RD58, c'est un monument historique inscrit.

Cette réhabilitation comprend notamment :

- la réparation des éléments structurels ;
- la mise en peinture, dont un traitement anti-corrosion,
- la mise en valeur par un éclairage adapté, patrimonial et polyvalent – avec Edmond GOGUILLON, nous rêvons de voir par un jeu de lumières la molette du chevalement s'animer le soir – ;
- la mise en valeur des abords immédiats.

Le calendrier serait le suivant : cette année, le lancement des concours ; en 2022, la finalisation de la conception et consultation des entreprises pour des travaux en 2023.

Il s'agit ce soir d'approuver le programme de l'opération et l'enveloppe financière, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de concours de maîtrise d'ouvrage et à signer le ou les marchés de travaux.

Il restera ensuite à engager la même démarche sur le chevalement de Saint-Amé pour lequel l'urgence est moindre.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil municipal, il y a une priorité sur ce chevalement du 1 bis et, pour l'instant, celui du 3 tient largement le coup.

Le montant de ces travaux est de 1,3 M€, ce n'est pas rien. Je rappelle que ces vestiges de notre passé minier sont peu nombreux, puisqu'énormément de chevalements ont malheureusement été démolis, complètement retirés du paysage. C'est bien dommage. Mon prédécesseur, père d'ailleurs de Jérôme – puisque cela s'était fait sous le dernier mandat d'Henri DARRAS –, et Jean-Pierre KUCHEIDA qui l'avait conseillé avaient fait le choix à Liévin de les conserver, là où beaucoup à l'époque disaient qu'il fallait que les vestiges miniers disparaissent du paysage. Je pense qu'ils ont eu tout à fait raison, mais cela induit des dépenses d'entretien et de maintenance importants et on le voit ici avec ces travaux d'un montant de 1,3 M€. Je ne peux qu'espérer que les pouvoirs publics, l'État, mais également le Conseil régional, le Conseil départemental, les grandes collectivités viennent au secours des collectivités qui ont fait le choix de préserver ces éléments qui ont besoin d'une maintenance et d'un entretien régulier. Effectivement, on peut le dire, on va restaurer tout cela, mais cela ne va pas durer une éternité. On le sait bien, tout ce qui est en métal rouille beaucoup avec le temps, toute peinture aussi excellente soit-elle ne résiste pas à tout cela. On sait que, tous les 15 ou 20 ans, il faudra revenir sur la question. Vous imaginez bien que ce sont des dépenses importantes pour les collectivités, pour les communes. Nous en avons deux sur notre territoire. J'espère donc qu'il y aura une prise de conscience là-dessus pour que nous soyons largement aidés dans la réhabilitation de ces vestiges miniers.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je soumetts donc au vote cette délibération.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

J'en déduis que c'est l'unanimité de ce conseil municipal pour restaurer ce chevalement du 1. Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante, qui est tout aussi importante.

Tout ce que l'on décide là, ce sont des dossiers très importants à l'échelle de la ville de Liévin, qui vont conduire à des investissements importants et à des transformations dans le paysage liévin. C'est le début de toute une série de gros investissements, dont vous ne verrez pas les premiers effets dans l'immédiat puisque, vous le voyez, la plupart des décisions que nous prenons aujourd'hui démarrent généralement en 2023. C'est vous dire combien toutes les procédures sont parfois longues. C'est aussi pour cela que je tenais à ce que l'on ne perde pas trop de temps, qu'on n'attende pas le prochain Conseil municipal de mars, pour que l'on puisse avancer sur ces dossiers importants.

Je vais passer la parole à Katy CLÉMENT qui va nous parler de la démolition et de la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès.

6. Attribution du marché concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès (2020A020)

Mme CLÉMENT.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rappelle qu'un précédent projet prévoyait la rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès. Néanmoins, il s'est avéré que, par rapport à des surcoûts importants, il serait plus judicieux de prévoir une construction neuve.

Monsieur le Maire expose donc aux membres de l'assemblée que, dans le cadre de la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès, la Ville a engagé une procédure formalisée concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il vous demande de l'autoriser à signer ce marché public.

L'entreprise retenue est Amexia Conseil à Villeneuve d'Ascq, pour un montant de 24 955 € HT et ce, pour une durée de 12 mois.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CLÉMENT, adjointe à la scolarité.

Je rappelle pour celles et ceux qui ne faisaient pas partie de ce Conseil municipal que, pour ce groupe scolaire, il avait d'abord été identifié une réhabilitation. Malheureusement, les diagnostics techniques qui ont été réalisés sur l'établissement ont mis en évidence que, en particulier sur les toitures, il y avait une très forte fragilité et que, si l'on voulait entreprendre cette restructuration, celle-ci était plus coûteuse encore qu'une reconstruction. Plutôt que de repartir sur une réhabilitation, qui aurait certes été de qualité, mais qui n'aurait pas permis d'avoir un groupe scolaire du XXI^e siècle, puisque la configuration des lieux, des bâtiments, des matériaux qui avaient été utilisés ne permettait pas d'avoir un groupe scolaire digne du XXI^e siècle, nous avons donc pris la décision à l'époque, en relation avec les parents d'élèves et la communauté enseignante, d'abandonner la réhabilitation et de s'orienter sur la reconstruction d'un groupe scolaire tout neuf.

Nous sommes attachés à ce quartier Jean Jaurès. Je dois vous dire que je suis allé dans cette école, je ne vous cacherai pas que cela me fait mal au cœur de voir mon école démolie, mais il faut oublier ce côté un peu sentimental. Quand on bâtit quelque chose, c'est pour l'avenir et pas pour la nostalgie.

Nous allons donc bâtir ce nouveau groupe scolaire qui s'intègre dans un quartier qui est tout nouveau. Vous savez que toutes les habitations, ce qu'on appelle les Camus hauts et les Camus bas ont tous été démolis sur ce quartier Jaurès. Nous avons aujourd'hui une première réalisation, c'est le pôle de conservation du Louvre. Derrière cela, une première phase de construction de logements est actuellement

engagée par Vilogia. La deuxième a été attribuée à un groupement qui s'appelle KIC. Il y aura ensuite une troisième phase. On sera donc dans un quartier complètement nouveau. C'est donc l'occasion de revoir complètement le groupe scolaire et de l'intégrer d'une manière plus harmonieuse dans ce nouveau quartier.

C'est là aussi un travail important qui est engagé et un investissement important. Un groupe scolaire, ce n'est pas pour rien, mais c'est extrêmement important car, là, on bâtit l'avenir, puisque, pendant des années et des années, des milliers d'enfants passeront dans ce groupe scolaire. Je le dis toujours et je l'affirme avec beaucoup de fierté, c'est la fierté de la ville de Liévin de toujours faire le maximum pour ses enfants.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? *(Aucune).*

Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, pour la délibération suivante.

IV. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

7. Liévin, 296, rue Toulouse Lautrec – Changement d'usage

M. MICHALAK.- Merci, Monsieur le Maire.

La SA d'HLM Maisons & Cités sollicite la Commune de Liévin concernant la validation d'un changement d'usage pour l'immeuble individuel situé au 296, rue Toulouse Lautrec à Liévin.

En effet, l'association « Recherche et action sociale », située actuellement 62 rues Dupuy de Lôme à Liévin souhaiterait pouvoir intégrer un espace plus important afin d'améliorer son organisation et développer ses actions sur le territoire. L'association souhaite louer l'immeuble actuellement disponible et propriété de Maisons & Cités. La maison concernée est un type 5.

M. LE MAIRE.- C'est une obligation pour le bailleur, lorsqu'on n'a plus l'usage d'une maison, d'abriter un ménage. Là, il s'agit du club de prévention présidé par Monsieur Christophe DUTEIL DE NÉGREFEUILLE.

Je rappelle que ce club de prévention est financé, non pas exclusivement, mais en très grande partie par le Conseil départemental du Pas-de-Calais, avec le soutien plus modeste de la Ville de Liévin et de la Ville de Loos-en-Gohelle. Ils ont fait le choix de se délocaliser. Cela fait un certain nombre d'années qu'ils sont sur le quartier de Riaumont et ils ont vocation à aller sur les autres quartiers de Liévin, en particulier sur le quartier de Saint Albert, avec l'avantage que Saint Albert est un quartier limitrophe à la ville de Liévin et à celle de Loos-en-Gohelle qui est cofinanceur de cette opération.

Y a-t-il des oppositions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, pour la délibération suivante.

8. Avenant n° 1 à la convention-cadre « Action cœur de ville »

Mme BENEZIT.- La Ville de Liévin a été retenue parmi les 222 villes lauréates du dispositif national Action cœur de ville.

Il s'agit ici d'une actualisation de la convention-cadre Action cœur de ville. Cette convention-cadre a permis une première phase d'initialisation sur les cinq axes thématiques ci-dessous.

Monsieur le Maire a souhaité rajouter deux axes complémentaires relatifs à la nature en ville et au numérique. Monsieur le Préfet a homologué le périmètre ORT qui se substitue au périmètre initial. Vous avez en annexe le projet de cet avenant.

De plus, le Conseil régional des Hauts-de-France acte une contribution au projet à hauteur de 500 000 € sur la durée de la convention.

Monsieur le Maire rappelle que l'entrée du projet dans sa phase de déploiement permettra de le soumettre aux différents partenaires financeurs désignés ci-dessous, pour sept secteurs géographiques qui façonnent le centre-ville : la rue Défernez, Jules Bédart, Silas Goulet, Papin, ainsi que la place Hérode et l'interface centre - centre commercial et la place Gambetta.

Ce projet d'avenant n° 1 à la convention-cadre Action cœur de ville a été présenté au comité du projet présidé par le sous-préfet de Lens et au comité régional d'engagement les 10 et 23 décembre 2020. Un avis favorable a été donné par ce dernier.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

On a déjà parlé de cette Action cœur de ville. Liévin et Lens ont été choisis au titre de l'Action cœur de ville, dont le but est de dynamiser nos centres-villes traditionnels. Cela a déjà apporté pas mal de choses. Si les résidences Constellation et Marie Liétard peuvent sortir de terre, c'est parce que des financements importants ont été apportés aux bailleurs dans le cadre de cette Action cœur de ville. Toute une série d'études sont également financées aujourd'hui en très grande partie par la Banque des territoires qui est un partenaire essentiel sur cette Action cœur de ville. Jérôme DARRAS, Françoise BENEZIT et Julien BOURDON suivent cela.

Nous sommes donc engagés dans cette opération avec beaucoup d'ambition. Il vaut mieux en avoir beaucoup que pas assez, et, même si on a un peu dans beaucoup, ce sera déjà bien. La redynamisation des centres-villes est quelque chose de très compliqué à aborder. On émet beaucoup d'hypothèses, de solutions, etc. mais, jusqu'à présent, c'est quand même quelque chose de difficile à réaliser et, lorsqu'on s'engage dans une opération, on n'est jamais tout à fait sûr de la réussir.

Parallèlement à cette Action cœur de ville, d'autres réflexions sont engagées pour faciliter en particulier le travail des collectivités territoriales, avec la création d'un outil qui permettrait par exemple de pouvoir se rendre propriétaire et de pouvoir louer des surfaces commerciales à des gens qui aimeraient entreprendre. Ce serait un formidable coup d'accélérateur dans la réussite Action cœur de ville. Là, c'est le nœud du problème. J'espère que ces réflexions vont aboutir.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations là-dessus ? (*Aucune*).

Je mets donc au vote.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*La délibération est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, pour une délibération sur l'écomobilité. Au dernier Conseil municipal, nous avons en effet eu une observation, fort juste d'ailleurs. Dites-nous quelle est la modification apportée à cette première délibération ?

V. ÉNERGIE

9. Ecomobilité – Aide financière pour l’acquisition de vélo à assistance électrique et de trottinette électrique

Mme CHIARELLO.- Monsieur le Maire, suite à la délibération sur le même sujet adoptée le 8 décembre 2020, il s’agit d’ajouter une clause supplémentaire pour l’éligibilité du dossier de demande d’aide.

L’achat du vélo ou de la trottinette électrique devra être effectué auprès d’un commerçant professionnel présent sur le territoire du pôle métropolitain de l’Artois, celui-ci étant composé des trois communautés d’agglomération Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune Bruay Artois Lys-Romane. Ce dispositif prendra effet dans sa nouvelle forme dès le 1^{er} février.

Depuis le 8 décembre, dix dossiers ont été retirés auprès de Madame Carole DIART. Celle-ci a rédigé un document précisant également la fréquence possible des demandes d’aide. Ce sera tous les trois ans. Ce document est remis aux personnes intéressées.

Au cas où une personne serait victime du vol de son véhicule électrique et où une nouvelle demande est faite auprès des services avant les trois années imposées, le procès-verbal de la déclaration du vol du commissariat sera exigé.

Je pense que, cette fois, nous avons fait le tour de la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CHIARELLO.

Comme je le dis toujours, lorsque des bonnes idées sont émises ici ou là, on les retient. En l’occurrence, il vous est proposé que ce dispositif d’aide puisse être limité à l’achat de ce matériel sur le périmètre du pôle métropolitain de l’Artois. Je rappelle que le pôle métropolitain de l’Artois est le regroupement de la communauté d’agglomération de Lens-Liévin, de la communauté d’agglomération d’Hénin-Carvin et de la CABBALR, c’est-à-dire le territoire Béthune-Bruay, mais également ses deux appendices sur le côté. C’est un territoire qui, au total, doit faire 650 000 habitants, sur lequel nous devrions trouver les enseignes suffisantes pour pouvoir procéder à l’achat de ces vélos et de ces trottinettes.

Comme Madame CHIARELLO l’a dit, 11 dossiers retirés en l’espace d’un mois, pour l’achat de dix vélos et une trottinette – les vélos l’emportent encore largement –, je trouve que c’est déjà une très belle réussite. Cela veut dire que nous avons bien fait de mettre en place ce dispositif et qu’il répond à une vraie demande. J’espère qu’encore plus de dossiers vont être déposés parce que le vélo fait du bien aux jambes, au souffle, on libère sa tête, cela permet de respirer, on est en forme. En tout cas, je ne peux qu’inciter les uns et les autres à faire du vélo.

Sommes-nous d’accord pour cet ajout sur la délibération ?

Pas d’opposition ? (*Aucune*).

(*La délibération est adoptée à l’unanimité.*)

Je vous remercie.

VI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. Evolution du périmètre d’intervention de l’Etablissement public foncier du Nord - Pas de Calais - Extension au département de la Somme - Avis du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Nous avons à émettre un avis sur l’élargissement du périmètre de l’Etablissement public foncier du Nord - Pas de Calais, puisque c’est ainsi qu’il s’appelait.

L’ex-région Nord - Pas de Calais était présidée avec talent par Daniel PERCHERON. Aujourd’hui, c’est un autre président, Xavier BERTRAND, il est président de la région des Hauts-de-France. Il se trouve que, dans la région des Hauts-de-France, il y a plusieurs départements supplémentaires, la Somme, l’Oise et l’Aisne. Je rappelle que l’EPF est financé pour beaucoup par la Région.

L’EPF assure le portage foncier. À Liévin, nous avons d’ailleurs beaucoup bénéficié de ce portage foncier de l’EPF, tout comme Lens et beaucoup de communes, y compris bien évidemment dans la métropole lilloise. L’EPF assure donc du portage foncier en lieu et place des collectivités, généralement pour une

durée de cinq ans et, à l'issue de cinq ans, cela revient à la collectivité. Bien sûr, il ne faut pas être naïf, cela ne revient pas gratuitement, ce serait trop beau, il faut quand même racheter ce patrimoine.

Il nous est proposé d'émettre un avis sur l'extension de ce périmètre à un département supplémentaire, la Somme. Dans l'avenir, l'Oise et l'Aisne demanderont peut-être aussi à bénéficier de ce concours de l'EPF. En tout cas, pour l'instant, c'est pour la Somme.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Mes chers collègues, puisque je me dois de transmettre l'avis du conseil municipal à l'EPF, y a-t-il des oppositions à cette extension ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord à l'unanimité pour que les gens de la Somme bénéficient du concours de l'EPF ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie pour eux.

J'en viens au dernier point de l'ordre du jour.

Madame SADOUNE, vous allez nous présenter une motion proposée au Conseil municipal.

VII. QUESTIONS DIVERSES

11. Motion sur la fermeture de la trésorerie de Liévin

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une motion dans le cadre d'une fermeture de la trésorerie municipale de Liévin.

Réuni en assemblée délibérante le mardi 12 janvier 2021, le Conseil municipal fait part de sa plus ferme opposition à la fermeture de la trésorerie de Liévin.

Inscrite dans une démarche nationale de rationalisation des organisations, cette décision, si elle devait se confirmer, pénaliserait lourdement les administrés liévinois, ainsi que ceux de tout le bassin de vie.

La notion de proximité disparaît, alors que l'on sait que la relation humaine est nécessaire et précieuse dans ce type de service public. Aujourd'hui, ce service représente un enjeu central pour les territoires et un lien avec les administrés.

Cette décision est incompréhensible : outre le service rendu aux collectivités, les particuliers devront se rendre dans d'autres villes bien plus éloignées pour accéder à ces services. Ceci est un exemple de plus du démantèlement du service public. Pourtant, l'une des premières exigences de la mission du service public est bien de garantir une stricte égalité sur l'ensemble du territoire national.

Cette nouvelle réorganisation creusera un peu plus le fossé des inégalités entre les Français, entre les territoires. Des territoires entiers vont ainsi se vider de leurs services publics. Ce n'est pas en affaiblissant le cœur des finances publiques que l'on parviendra à davantage de services de proximité, comme le réclament les citoyens aujourd'hui. La notion d'un service public de proximité au cœur des territoires est une priorité pour notre population.

En conséquence, désireux de préserver le service public de proximité, le Conseil municipal :

- *Demande le maintien de la trésorerie de Liévin en tant que site de proximité,*
- *exprime ses craintes face à la destruction programmée des services publics de proximité.*

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Y a-t-il des expressions sur cette motion ?

Madame DA SILVA.

Mme DA SILVA.- Cette motion, Monsieur le Maire, chers collègues, dénonce la disparition de la notion de proximité, le démantèlement des services publics et l'inégalité entre Français, entre territoires.

En prenant l'exemple de la trésorerie de Liévin, il faut constater que les compétences de cette trésorerie avaient depuis longtemps été réduites, ce qui provoquait des queues très importantes au centre de Lens lors de la période des déclarations d'impôts sur les revenus. Ce n'est pas notre conception du service public au XXI^e siècle.

J'ai lu que, à Auchel, la fermeture de la trésorerie était remplacée par des permanences. Pourquoi pas ? De nos jours, avec l'informatisation qui se développe à grande échelle, nous pouvons constater que l'État en profite pour centraliser certains services publics.

Il serait peut-être intéressant de terminer cette motion en revendiquant l'installation de permanences immédiatement et non en 2023 comme cela a été promis dans le Béthunois. Cette motion serait à envoyer également à Monsieur Claude GIRO, directeur départemental des finances publiques, qui est à l'initiative de ce nouveau réseau dit-il « de proximité ».

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DA SILVA.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je crois que ce qui se produit avec la perception de Liévin s'inscrit dans la démarche globale du gouvernement qui est la disparition des services publics, des services de proximité.

Il m'est arrivé une ou deux fois d'être obligé d'aller au centre des impôts de Lens. Je vous dis que, pour une personne âgée de Liévin qui n'a pas l'habitude du contact avec ce genre d'administration, cela va être très pénible.

Il y avait quand même un lien de proximité, les gens qui étaient à la perception de Liévin connaissaient bien notre population, savaient expliquer en termes simples ce qui n'est pas facile en matière fiscale. Je crois que cela va considérablement aggraver les conditions de vie des gens qui sont obligés d'aller parfois à l'administration fiscale.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Y a-t-il d'autres expressions ? (*Plus aucune*).

Mes chers collègues, je pense que cette motion qui vous est soumise est nécessaire parce que nous avons le devoir de marquer notre attachement à ce qu'on appelle le service public à la française, dont on a d'ailleurs vu, mes chers collègues, à l'occasion de ces confinements successifs et de cette crise sanitaire que nous vivons, combien il est important pour les Françaises et les Français. Celles et ceux qui étaient au front au moment le plus important de cette crise sanitaire étaient des fonctionnaires d'État, des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière, des fonctionnaires des collectivités territoriales, ce qu'on appelle le service public. Ils ont assumé leur mission dans des moments particulièrement difficiles et ils ont été extrêmement précieux pour cette population. Il est de notre devoir de marquer notre attachement à cela.

Force est de constater malheureusement que, petit à petit, sous prétexte d'économies, de numérisation, d'informatisation, d'automatisation ou de je ne sais quoi, on les fait disparaître de nos villes moyennes. Il y a des regroupements de plus en plus importants, sauf que, vous l'avez dit, Monsieur DERNONCOURT, les regroupements sont souvent assez mal vécus, parce qu'il faut s'y rendre et je rappelle que tout le monde n'a pas forcément la possibilité de faire cela à distance sur un ordinateur. Je ne vous cacherai pas que, pour y avoir été confronté, il ne s'agit pas d'avoir oublié votre mot de passe, votre second mail de sauvegarde, etc., sinon, cela devient presque mission impossible de pouvoir déposer quoi que ce soit. Je peux vous assurer que, moi qui ai eu le tour, j'ai abandonné. Je pense que beaucoup font de la même manière que moi parce que, à un moment donné, on en a marre, on nous demande tellement de choses, des choses que vous avez oubliées, sans compter les mots de passe, cela devient très compliqué. C'est une catastrophe et c'est profondément handicapant pour la population.

Il est donc important de marquer notre attachement à ce service public à la française.

On parlait tout à l'heure d'Action cœur de ville, de cette redynamisation de nos centres-villes des villes moyennes et des petites villes. Or, on ne cesse de faire le contraire en faisant disparaître tous les services publics de ces villes moyennes, de ces petites villes, de ces bourgs-centres. Excusez-moi, mais il y a une

forte contradiction entre le discours officiel et ce qui s'applique ensuite sur le terrain. Les services publics sont des éléments d'animation de nos villes moyennes, de nos bourgs-centres, de nos petites villes. C'est bien dommage que tout cela disparaisse et je ne mets pas de côté le lien social que tout cela crée. C'est beaucoup plus facile lorsqu'on a les choses à proximité.

J'ai reçu le directeur départemental des finances et, pour Liévin, la chance que cette ville a peut-être, c'est que les bâtiments de la trésorerie appartiennent à la direction des finances. Ils seront donc réutilisés en particulier par la trésorerie de l'hôpital de Lens. On m'a dit que, si vous alliez avec un costume dans leurs locaux et que vous en sortiez une heure après, il fallait quasiment jeter votre costume tellement les locaux sont obsolètes, pour ne pas dire davantage. Nous allons donc récupérer cela.

J'ai demandé aussi au directeur départemental des finances qu'il y ait maintien d'une permanence afin que la population liévine puisse encore bénéficier de ce service de proximité. Il m'a assuré que ce service existerait en particulier au moment le plus important où on peut avoir besoin du service des finances publiques.

De ce côté-là, cette trésorerie va retrouver une vocation, mais il n'en demeure pas moins que je suis solidaire des actions qui sont entreprises par mes collègues pour protester contre ce démantèlement du service public qui se déroule partout dans ce pays.

Il est grand temps de faire machine arrière car je pense que les faibles économies – et, parfois, il n'y en a même pas – qui sont gagnées ici ou là font beaucoup d'autres dégâts qui sont beaucoup plus coûteux à réparer.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de voter cette motion qui sera ensuite transmise au préfet du Pas-de-Calais et, vous avez raison, Madame DA SILVA, également à Monsieur GIRO, pour qu'il en ait également connaissance.

Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Rien n'empêche d'ajouter notre volonté de voir s'ouvrir cette permanence. Même s'il y a une promesse orale, il vaut mieux l'écrire et marquer à la fois notre volonté de nous opposer à la fermeture, mais également notre volonté de voir des permanences s'établir à Liévin.

M. LE MAIRE.- Exactement. Je vois que vous n'êtes pas né de la dernière pluie, Monsieur LEJEUNE. On voit l'expérience qui est derrière vous.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Je suis plus réservé sur cette proposition. Inscrire cela dans notre motion, c'est admettre la fermeture.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas tort.

M. DERNONCOURT.- Cela pose un problème. Ce n'est qu'un engagement oral qui vous a été fait, mais je pense que, dans notre motion, il faut sentir notre opposition à la fermeture. C'est mon avis.

M. LE MAIRE.- Mettez-vous d'accord tous les deux.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je suis convaincu que, de toute façon, cela va fermer. Faire une motion contre la fermeture, c'est bien, mais, comme on dit, « c'est pisser dans un violon ».

Par contre, l'ouverture de permanences, c'est positif. Ou bien, il faut faire deux motions, une contre la fermeture et une pour revendiquer des permanences des impôts à Liévin.

M. LE MAIRE.- Madame SADOUNE va faire la synthèse. N'oubliez pas que Madame SADOUNE est la représentante d'un parti qui fait toujours la synthèse.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, je rejoins Monsieur DERNONCOURT dans le fait de prendre ce soir cette motion contre une fermeture et, dans un second temps, sur un autre Conseil municipal, si la trésorerie ferme effectivement, nous pourrions reprendre une motion pour demander des permanences.

M. DERNONCOURT.- Effectivement.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur la proposition de Madame SADOUNE ? Nous votons cette motion aujourd'hui et nous en aurons une prochaine sur la demande de permanences et d'un usage de cette trésorerie.

Sommes-nous tous d'accord ?

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun).*

(La motion est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, ce Conseil municipal est terminé.

Comme vous le savez, je le clos officiellement. Dans quelques minutes, Monsieur Philippe DEPRICK, architecte de l'agence d'architecture Deprick et Maniaque, va venir nous présenter le projet de réhabilitation et d'extension de Nauticaa. Vous en aurez la primeur ou presque, puisque la primeur en a été donnée à la commission d'appel d'offres.

(La séance est levée à 19 heures.)